

ARRETE MUNICIPAL N°13224 DU 20 MARS 2024

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Livraison béton.
Pointe des Blagueurs
Mardi 26 mars 2024

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande faite par Mr LEMONNIER-11 rue des Goélands-56260 LARMOR-PLAGE
- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'un camion toupie, il importe de modifier le stationnement Pointe des Blagueurs.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Mardi 26 mars 2024 de 08h00 à 18h00, le stationnement d'un camion toupie sera autorisé à la pointe des Blagueurs. Seul le demandeur est autorisé à se stationner sur les emplacements réservés.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALETON

